Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N20CC030326-DE

Délibération du conseil communautaire
N°20-CC030326

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-Fiacre à Radenac, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS et Maryvonne LE FORESTIER de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER et Sylvie BASELLO de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, François-Denis MOUHAOU, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Claudine RAULT, Maxime LE LU, Marie-Madeleine DORE-LUCAS et Christophe MARCHAND de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC et Sophie CAILLERE de Réguiny ; Victorien LEMAN de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER et Valérie BERA de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Anne LE LU de Cléguérec à Maxime LE LU ; Véronique DELMOULY de Pontivy à Jean-Pierre LE CLAINCHE ; Gaëlle LE ROCH de Pontivy à Christophe MARCHAND ; Carolle LE FUR de Rohan à Victorien LEMAN.
Excusés : Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand – Croixanvec.

« Bien vivre partout en Bretagne » - Avenant à la convention avec la Région Bretagne

Le Conseil Régional de Bretagne a défini un cadre stratégique d'intervention pluriannuel sur les projets d'aménagement avec les territoires intercommunaux au travers du dispositif dénommé « Bien Vivre partout en Bretagne ». Cette déclinaison opérationnelle de l'engagement politique réaffirme l'ambition en matière de transitions et permet d'offrir de la visibilité aux territoires sur le long terme.

Une enveloppe globale régionale de 108 millions d'euros est dédiée aux conventions « Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 ». Celles-ci répondent à trois objectifs majeurs :
- Axe 1 : Accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique ;
- Axe 2 : Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat ;
- Axe 3 : Améliorer l'accès aux services de proximité ;

Et des projets à rayonnement.

Une dotation financière de 1 825 521,00 € est dédiée au territoire intercommunal (dont 1 801 488,00 € de dotation socle) et 24 033,00 € de reliquats issus des dispositifs 2021-2022.

100 % de la dotation financière est mobilisée sur les 15 projets identifiés dans cette convention. Par ailleurs, un maximum de 2,5% de la dotation financière pourra être mobilisée pour des projets de fonctionnement, en tenant compte de la mobilisation des crédits de fonctionnement sur les dispositifs 2021 et 2022 (soit 45 638,00 €).
Depuis 2023, un certain nombre de projets ont été abandonnés ou reportés. D'autres sont apparus et peuvent être accompagnés par le dispositif.

La revoyure a pour objet d'ajuster la liste des projets ou leurs plans de financements inscrits dans la convention Bien Vivre En Bretagne (BVEB) 2023-2025. Les projets présentés sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N20CC030326-DE

Porteurs de projets	Projets	Dépenses éligibles	Montants de l'aide sollicitée
Commune de Saint-Connec	Réhabilitation de 5 logements sociaux – Résidence des glycines	500 000 €	100 000 €
Commune de Pontivy	Aménagement des quais	2 178 601 €	209 199 €
		TOTAL	**309 199 €**

En adoptant ce scénario, la totalité de l'enveloppe serait mobilisée sur la période 2023-2025 et répartie de la manière suivante :

Axes	Nombres de projets	Montants proposés	Parts de la dotation
Transition	2	323 491 €	18 %
Habitat	4	360 033 €	20 %
Services de proximité	7	681 997 €	37 %
Projets à rayonnement	2	460 000 €	25 %
TOTAL	**15**	**1 825 521 €**	**100 %**

Le détail des projets figure dans la convention annexée à la présente délibération.

Ceci exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la revoyure de la convention Bien Vivre En Bretagne 2023-2025 telle que présentée ci-dessus et autorise le Président ou son représentant, à signer tout document relatif au dossier concerné.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Pontivy Communauté

Le Secrétaire de séance,
Maxime LE LU